

Délégués du personnel **CFDT** des sites et du siège
Groupama Loire Bretagne
Réunion du 16 septembre 2015

Fonctions techno 49

Comprend qui veut...ou qui peut !

C'est nouveau... A Beaucouzé on compense le départ subit d'un salarié en CDI par un salarié en CDD **de surcroît**...

Nous rappelons à la direction que le recours à un CDD dans une telle situation ne peut se faire que par un CDD de remplacement et n'est possible que si :

- Le poste de travail qui était occupé par le salarié ayant quitté l'entreprise est un poste qui doit être supprimé prochainement.

Ou

- L'embauche à durée déterminée est faite dans l'attente de l'entrée en service effective d'un salarié qui a été embauché en CDI pour remplacer l'ancien salarié, mais qui n'est pas immédiatement disponible.

Nous attendons une réponse **claire** de la direction.

Permanences du samedi

Mais sous certaines conditions...

Conformément à l'accord d'entreprise sur l'application des horaires, en moyenne annuelle, un télé-gestionnaire souscription, vie-banque, sinistre auto ou sinistre DAB, ne doit pas travailler plus d'un samedi sur quatre. Ces samedis travaillés sont planifiés à l'année et leur nombre total ne peut pas être supérieur à **12**, même si vous avez été volontaire, à la demande de votre encadrement, pour travailler quelques samedis non planifiés...

Télétravail

Retour à la normale...

A priori, tous les salariés en télétravail ont pu reprendre le travail à domicile.



Délit d'entrave

Un peu de respect...s'il vous plaît

Les DP ont dénoncé le **délit d'entrave**, du fait que le projet portant sur la création d'une unité de travail de multi-renforts au sein de la direction Services aux sociétaires, présenté oralement en réunion du comité d'entreprise le 1er septembre 2015, a été présenté aux cadres des services souscription (le 3 septembre 2015) et à l'équipe souscription Particuliers de Plérin (le 8 septembre 2015), alors même que le document de consultation n'a pas été remis dans les temps aux élus du comité d'entreprise.

Tout vient à point à qui sait attendre

Faut pas pousser quand même...

Avec « **un peu** » de retard, les salariés concernés par la requalification des postes de travail dans le service vie-banque de Beaucouzé, vont enfin recevoir leur avenant au contrat de travail. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir insisté...

Vie privée/vie professionnelle

Un projet « funambulesque » !

A GLB, en matière d'organisation des congés, le principe général est la pose des congés et JRTT pour un bon équilibre vie privée/ vie professionnelle. Ce principe est en accord avec l'art **L3141-14** du Code du Travail qui prévoit des dispositions visant à permettre aux salariés ayant des obligations familiales de partir en couple avec leurs enfants. La direction GLB envisage-t-elle de remettre en cause ce principe, en ne permettant pas, à l'avenir, à certaines catégories de salariés, de prendre leurs congés pendant les périodes de vacances scolaires ?

La direction se défend d'avoir annoncé remettre en cause ce principe, même si elle vient récemment de présenter un projet de restructuration qui peut présager du contraire...